



MOBILISONS NOUS POUR

LE RETRAIT DU PROJET DE PRIVATISATION, LE MAINTIEN DU STATUT DU PERSONNEL ET DE NOS ACQUIS SOCIAUX

Fort du succès de la grève et de la mobilisation du 3 mai dernier, les syndicats CGT, CFE-CGC, UNSA-SAPAP et FO se sont réunis, et dans l'action commune, appellent les salariés à participer massivement aux heures d'informations syndicales:

Pour Orly

Mercredi 23/05 – 06h30 - 07h30 – Casernes Pompiers
Mercredi 23/05 – 14h00 - 15h00 – salle 5224 – Orly Sud.
Vendredi 25/05 – 06h30 - 07h30 – Casernes Pompiers - Orly
Vendredi 25/05 – 08h20 - 09h20 - salle Intersyndicale – Orly Tech- Bat.529
Vendredi 25/05 – 11h30 - 12h30 - Salle polyvalente CE – Orly Parc Central.
Vendredi 25/05 - 14h15 - 15h15 - Bâtiment ASKIA - salle 4N04- 4^{ème} Etage.

Pour Roissy/ Le Bourget

Mercredi 23/05 - 06h30 - 7h30 - Casernes Pompiers CDG
Mercredi 23/05 - 13h30 - 14h30 - CDG1 - Salle 6G089
Jeudi 24/05 – 08h20 - 09h20 - Salle Alizé- LBG
Jeudi 24/05 – 14h00 - 15h00 - CDGE- Salle Trocadéro
Vendredi 25/05 - 06h30 - 7h30 - Casernes Pompiers CDG
Vendredi 25/05- 08h20 - 09h20 - Salle Polyvalente CE – CDG zone technique
Vendredi 25/05 – 13h30 - 14h30 – CDGA Salle Compagnies

Parallèlement, les syndicats CGT, CFE-CGC, UNSA-SAPAP et FO appellent:

- Leurs mandatés et délégués, ainsi que les salariés le pouvant, à se rassembler le 23 mai à 9h (place Chassaigne-Goyon à Paris 8^{ème}) pour remettre leur courrier commun au Premier Ministre lors du Conseil des Ministres. Une délégation syndicale demandera à être reçue;
- Tous les salariés à se mettre en grève le 31 mai prochain sur l'un ou plusieurs des préavis successifs (déposés par les 4 syndicats) couvrant la journée;

Les heures d'informations syndicales seront l'occasion de rendre compte du rassemblement du 23 mai à tous les salariés de l'entreprise et de décider ensemble de l'action à mener le 31 mai, jour de grève.

TOUS AUX HEURES D'INFORMATIONS !

TOUS EN GRÈVE LE 31 MAI !

COMMENT SE DÉCLARER GRÉVISTE?

Les syndicats CGT, CFE-CGC, UNSA-SAPAP et FO ont déposé 4 préavis successifs de 3h pour le 31 mai prochain couvrant la journée ainsi:

Un préavis de 7h à 10h, de 10h à 13h, 13h à 16h et 16h à 19h.

Un salarié commençant sur un préavis peut poursuivre sur les suivants.

Les salariés soumis à la **loi DIARD doivent se déclarer grévistes au maximum 48 heures avant.**

En plus de ceux faisant l'objet d'une mesure de consignation dans le cadre du service minimum de sécurité, sont concernés les salariés des groupes de travail opérationnels suivants :

- gestion des ressources aéroport et tris bagages : chefs ressources, coordonnateurs ressources, coordonnateurs opérations, coordonnateurs bagages, itinérants bagages.
- PC plate-forme : coordonnateurs PC plate-forme.
- accueil et information aéroport : coordonnateurs commerciaux, agents commerciaux.
- accès routiers : chefs accès transports, coordonnateurs parcs et accès, chefs parcs accès.

➡ Vous devez donc vous déclarer gréviste au plus tard le mardi 29 mai à 7h00 en précisant le ou les préavis ci-dessus cités.

Pour cela; il vous suffit d'aller sur l'intranet, de cliquer sur Espace RH => Dialogue social réglementation => Déclaration individuelle de participation à un mouvement de grève.

Vous trouverez un exemple de courriel pour se déclarer en grève et pour la reprise du travail.

Il ne vous reste plus qu'à envoyer votre choix à l'adresse RH (copie à votre syndicat).

Attention, cette déclaration ne peut se faire que depuis un poste de travail ADP.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter avec les syndicats.